

Les avantages de cotiser à votre REER collectif

Quels que soient vos rêves de retraite. Que vous l'envisagiez bientôt ou dans plusieurs années. Vous ne les réaliserez que si vous épargnez.

Contribuer à votre REER collectif est l'un des meilleurs moyens d'y parvenir.

Pourquoi? Parce que vous diminuez votre revenu imposable pour l'année et que vous épargnez pour l'avenir. C'est doublement avantageux!

Chaque petit gain compte!

Voyez les avantages qu'offre une cotisation additionnelle...

Si vous gagnez 50 000 \$ par année et versez une cotisation ponctuelle de 1 000 \$ à votre REER collectif, vous pourriez voir vos impôts diminuer de 275 \$ à 375 \$*.

Et si vous versez 1 000 \$** par année pendant 40 ans...

Votre épargne pourrait atteindre près de 100 000 \$, même si vous n'avez cotisé que 40 000 \$.

C'est certainement impressionnant! Alors, si vous pouvez verser une cotisation additionnelle cette année, faites-le.

Le 2 mars 2020. Rappelez-vous de cette date.

Assurez-vous de cotiser autant que possible avant cette date.

Vous pouvez le faire en ligne. Vous n'avez qu'à ouvrir une session dans votre compte d'épargne-retraite collective à l'adresse manuvie.ca et le tour est joué.

Ou vous pouvez composer le 1 888 388-3288 si vous avez besoin d'aide.